
RÉSOLUTION NO 188

Présentée par les sections locales 1500, 2000 et 4250 du SCFP

LE SCFP NATIONAL :

Doit élaborer et adopter une politique énergétique qui contiendra les principes suivants :

1. La production d'énergie est au cœur de l'activité économique et sociale de toutes les Canadiennes et de tous les Canadiens ;
2. Chaque source de production a des avantages et des inconvénients ;
3. Les producteurs d'énergie doivent tendre à faire la transition vers des sources d'énergie plus verte, rencontrant les objectifs de Kyoto ;
4. Il est néanmoins impossible, à court terme, de ne miser que sur les économies d'énergie et l'augmentation de l'efficacité énergétique pour répondre à la croissance de la demande ;
5. La transformation immédiate des centrales au charbon afin qu'elles utilisent les meilleures technologies disponibles sur le plan environnemental pendant la période de transition, qui devra être la plus courte possible ;
6. La réfection des centrales nucléaires afin de retarder leur déclassement représente également une solution adéquate pour satisfaire à la demande pendant cette période de transition ;
7. On doit privilégier l'hydroélectricité dans les provinces pouvant favoriser ce type de production ;
8. L'énergie éolienne publique est une source de production qui, combinée au charbon propre, au nucléaire et à l'hydroélectricité, permet de remplir les objectifs environnementaux ;
9. La recherche et l'analyse de tous les types de sources d'énergie/production d'énergie afin d'évaluer les coûts pour chaque Canadienne et chaque Canadien de l'impact environnemental, de l'avancée de la technologie et de l'autonomie énergétique qu'elle leur apporte ;
10. Toute nouvelle production doit être publique et doit nécessairement rencontrer les nouvelles exigences concernant les émissions de gaz à effet de serre ;
11. Considérer le principe d'un réseau de transport est-ouest, dans le respect des juridictions provinciales et des communautés locales et autochtones, pour assurer l'autonomie, la maîtrise et la suffisance énergétique des Canadiennes et des Canadiens, en s'assurant qu'il soit propriété publique et financé par les producteurs, les transporteurs et les distributeurs d'électricité ;
12. Au Canada, l'énergie électrique devrait être publique ;
13. Nous devons lutter pour la formation et le perfectionnement de la main-d'œuvre actuelle et future, afin de l'adapter aux nouvelles technologies ;
14. Finalement, cette politique doit affirmer que l'énergie et son développement doivent se faire en ayant pour objectif d'assurer la suffisance, l'autonomie, la fiabilité et l'accessibilité, pour combler les besoins énergétiques des Canadiennes et des Canadiens et qu'elle permette le développement social et économique de ceux-ci ;

PARCE QUE :

- Au Canada, l'énergie électrique est un droit fondamental qui doit être garanti à toutes les Canadiennes et tous les Canadiens ;
- La protection des emplois des travailleuses et travailleurs de l'énergie est une priorité essentielle ;
- Le SCFP National doit être un leader dans le présent débat énergétique au Canada ;
- Le SCFP est un acteur important au Congrès du travail du Canada (C.T.C.), qui a mis en place un groupe de travail sur l'énergie ;
- Le SCFP est un des seuls remparts assurant au Canadiennes et Canadiens une énergie publique fiable, au coût le plus bas possible ;
- Les emplois issus de cette industrie sont des emplois de qualité, largement syndiqués, et le SCFP y compte plus de 40 0000 membres ;
- Le SCFP doit livrer un message uniforme pour ses communications publiques et une ligne directrice pour nos revendications auprès de nos employeurs, des gouvernements fédéral et provinciaux et des municipalités.